

Généralités

Les haies vives constituent des éléments structurant le paysage et remplissant de nombreuses fonctions, notamment biologiques. Ces haies, riches en essences indigènes et en structures (sinuosités, diversité des strates, tas de branches. etc.) représentent un biotope permettant l'accomplissement de tout ou partie du cycle de vie de nombreuses espèces animales : nourrissage, reproduction, refuge, hivernage, etc.



Elles constituent des couloirs de déplacement pour la faune et permettent de connecter différents biotopes entre eux.

En plus de leur valeur écologique, les haies vives présentent un intérêt paysager particulièrement apprécié par la population. La diversité des espèces qui les composent leur permet en effet d'offrir une *grande* diversité de couleurs, de formes et d'odeurs évoluant au cours des saisons. Les haies vives participent à la régulation climatique en milieu urbain (températures et courants d'air).

Enfin, ce type de haie ne nécessite que relativement peu d'entretien en comparaison avec des haies monospécifiques, composées d'essences exotiques telles que thuya ou laurèle.



Plantation

Choix de l'emplacement

Un choix approprié de végétaux permet d'installer une haie dans la majorité des situations.

Choix des végétaux

Le choix des végétaux doit être orienté selon les facteurs suivants :

Surface disponible selon normes légales en vigueur, type de sol, exposition, vocation (écologique, écran visuel, paysager) contexte environnant (éviter les essences toxiques ou épineuses à proximité d'une école ou d'une place de jeux).

Il est recommandé d'opter pour des plants forestiers à racines nues de petite dimension (40/60 cm) et de production locale.

Le choix des essences à implanter en fonction du type de sol, de l'exposition disponible et de la vitesse de croissance voulue pourra être défini avec un professionnel des végétaux lors de l'achat. **Pour information, avec notre Plan d'affectation communal (PACom), il est obligatoire de planter des arbustes d'essences indigènes.**

Espèces à éviter dans certains cas

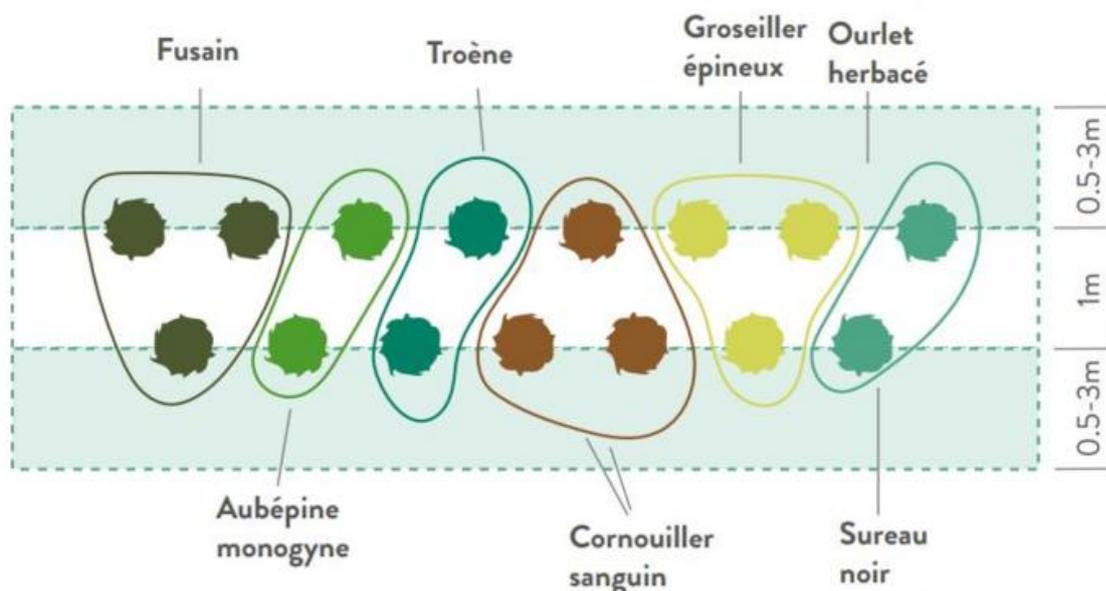
Certaines essences peuvent être vectrices de maladies et de parasites, il s'agit donc d'éviter leur plantation dans certaines conditions, par exemple à proximité des vergers.

Répartition et distance de plantation

Plantation par groupe de 2 à 5 plants de la même essence afin de limiter la concurrence entre les espèces.

Densité de plantation : 1 à 2 arbustes par m²

Disposition des plants : sur une seule ligne ou en quinconce.



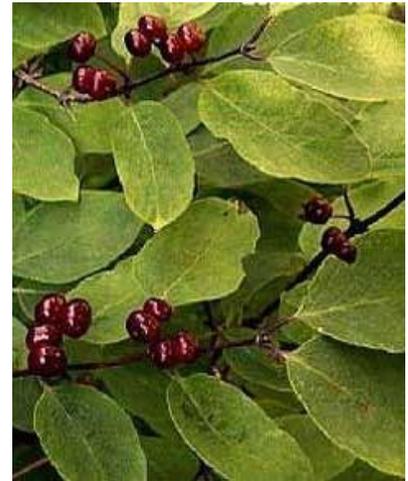
Essences pour Haies vives (exemples)



Argousier – *Hippophae rhamnoides*
Hauteur à maturité : 3 à 5 mètres



Bourdaine – *Frangula alnus*
Hauteur à maturité : 3 à 5 mètres



Chevrefeuille des haies – *Lonixyloste*
Hauteur à maturité 2 à 3 mètres



Cornille – *Cornilla emerus*
Hauteur à maturité : 2 mètres



Cornouiller mâle – *Cornus mas*
Hauteur à maturité 2 à 5 mètres



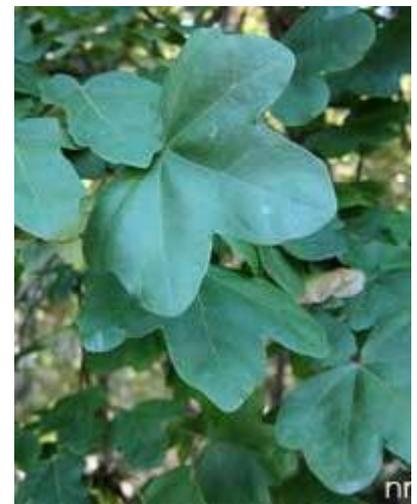
Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea*
Hauteur à maturité 2 à 4 mètres



Eglantier – *Rosa canina*
Hauteur à maturité : 2 à 4 mètres



Epine noire – *Prunus spinosa*
Hauteur à maturité : 2 à 4 mètres



Erable champêtre – *Acer campestre*
Hauteur à maturité : 4 à 15 mètres



Fusain d'Europe – *Euonymus alba*
Hauteur à maturité : 3 à 7 mètres



Genêt des teinturiers – *Genista tinctoria*
Hauteur à maturité : 1 mètre



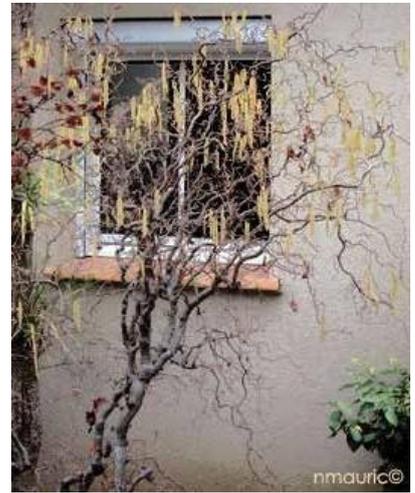
Groseillers épineux – *Ribes uva-ursi*
Hauteur à maturité : 2 mètres



Merisier à grappes – *Prunus padus*
Hauteur à maturité : 10 mètres



Neprun purgatif - *Rhamnus cathartica*
Hauteur à maturité : 3 à 8 mètres



Noisetier- *Coryllus avellana*
Hauteur à maturité : 4 à 6 mètres



Saule marsault – *Salix caprea*
Hauteur à maturité : 1 à 3 mètres



Saule pourpre – *Salix purpurea*
Hauteur à maturité : 3 à 4 mètres



Saule Suisse – *Salix helvetica*
Hauteur à maturité : 0.8 mètres



Sureau noir *Sambucus nigra*
Hauteur à maturité : 3 à 6 mètres



Troène – *Ligustrum vulgare*
Hauteur à maturité : 2 à 4 mètres



Viorne lantana – *Viburnum lantana*
Hauteur à maturité : 4 à 5 mètres



Viorne obier – *Viburnum opulus*
Hauteur à maturité : 4 mètres



Charme – *Carpinus betulus*
Hauteur à maturité : 1 à 20 mètres



Buis – *Buxus sempervirens*
Hauteur à maturité : 1 à 5 mètres



Aubepine – *Crataegus monogyna*
Hauteur à maturité : 6 à 9 mètres



Framboisier – *Rubus idaeus*
Hauteur à maturité : 1 à 2 mètres



Houx commun – *Ilex aquifolium*
Hauteur à maturité : 5 à 20 mètres



Amelanchier – Amelanchier ovalis
Hauteur à maturité : 2 à 3 mètres



Groseiller à fleurs – Ribes sanguineum
Hauteur à maturité : 1 à 3 mètres



Lilas – Syringa vulgaris
Hauteur à maturité : 2 à 5 mètres



Pommiers à fleurs – Malus spp
Hauteur à maturité : 3 à 10 mètres



Seringat – Philadelphus coronarius
Hauteur à maturité : 3 à 5 mètres

Normes légales vaudoises pour la plantation de haies

Droit public (p.ex. au bord d'une route)	Droit privé (en limite de propriété privée)
Plantation à au moins 1 mètre de la limite avec la voie publique	Plantation à au moins 0.5 mètre d'une limite de propriété privée
De 1 à 3 mètres de la voie publique, hauteur maximum de la haie inférieure à 2 mètres.	La hauteur maximum de la haie séparant deux fonds ne peut pas dépasser 2 mètres sans l'accord du propriétaire voisin.
De 3 à 6 mètres de la voie publique, hauteur inférieure à 9 mètres	Si la hauteur souhaitée est supérieure, le propriétaire doit éloigner la plantation de la distance minimale égale au 2/3 de ce qui excède la hauteur légale.
A partir de 6 mètres de la voie publique : hauteur libre pour autant que l'implantation respecte le droit privé	

Période d'intervention

Période de :	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
plantation optimale	■	■	■	□	□	□	□	□	□	■	■	■
taille optimale	■	■	□	□	□	□	□	□	□	□	■	■

Favoriser la biodiversité dans les haies

Minimum 5 essences indigènes différentes dont 20 à 30 % de buissons épineux si possible, suivant la situation (valeur écologique élevée, refuge, nourriture et site de reproduction).

Favoriser les essences produisant des fruits.

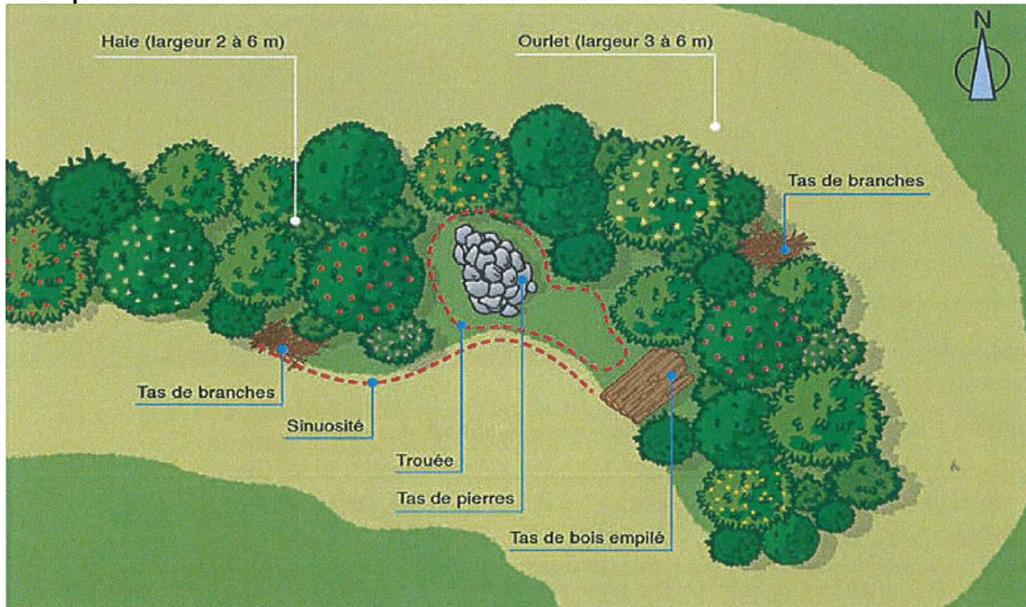
Créer des sinuosités.

Aménager des microstructures. Pour cela, utiliser les résidus de coupe : tas de bois, tas de pierres, etc.

Entretien régulier mais extensif : pas de produits phytosanitaires ni engrais, hors périodes de végétation et nidification, intervenir par tronçon.

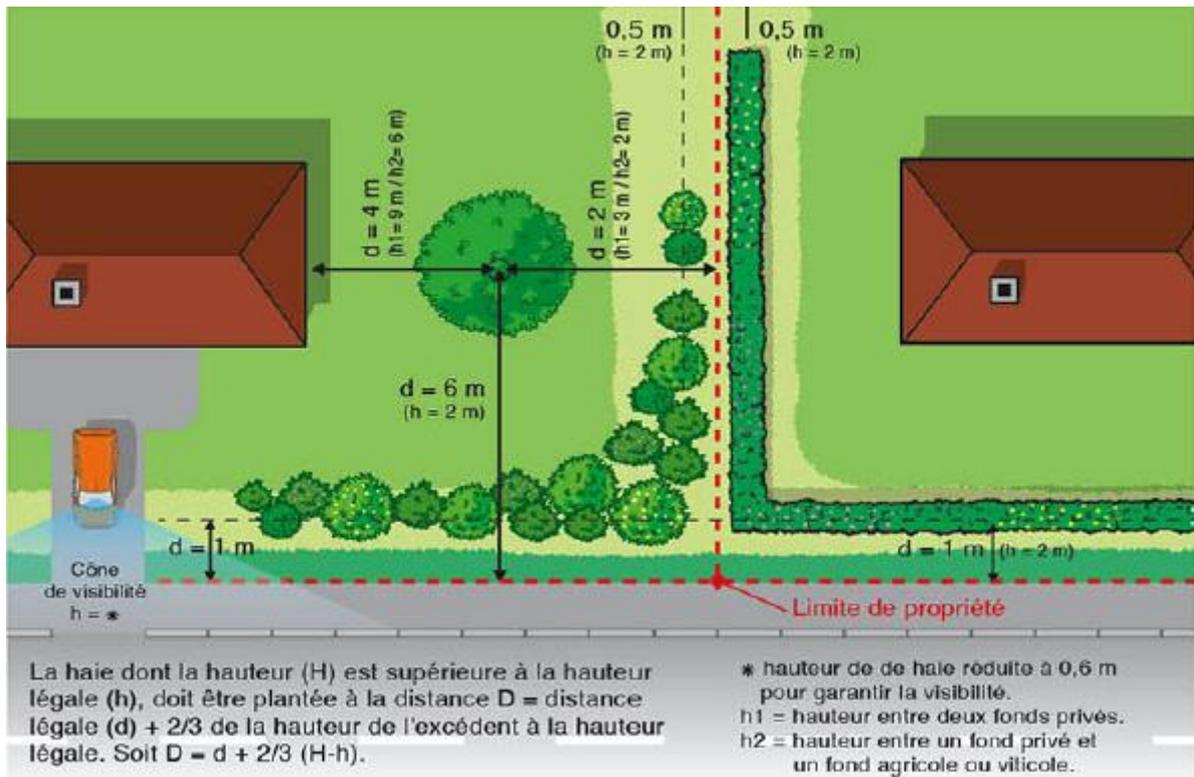
Permettre le développement d'un ourlet herbacé au pied de la haie.

Exemple d'une haie vive favorable à la faune.



Exemple de quelques espèces favorisées par les haies vives





Si la haie est plantée en limite d'une parcelle viticole / agricole

- A 1 mètre de la limite de propriété : hauteur inférieure à 1.5 mètres.

Entretien

Entretien de reprise :

A entreprendre sur 1 à 3 ans après la plantation. Il a pour objectif de permettre un bon départ de la végétation, de limiter la perte de végétaux et de réduire la concurrence des plantes indésirables (ronces, espèces invasives, strate herbacée).

Arrosage : 10 à 15 litres par plant de 4 à 8 arrosages par année (sous réserve des conditions météorologiques).

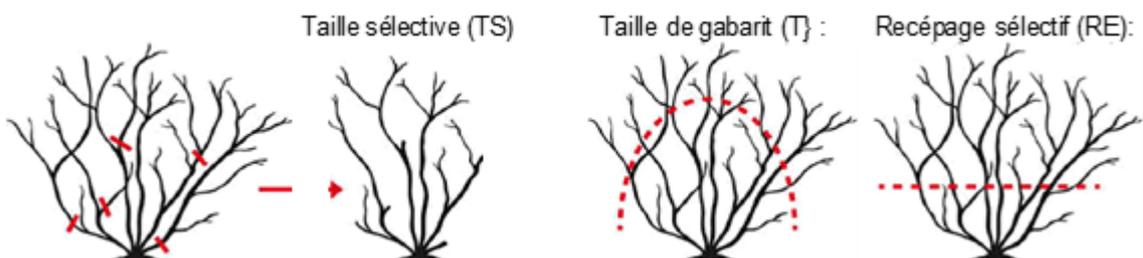
Fauche : 2 fauches annuelles de la strate herbacée, autour des plants.

Taille à éviter durant les 3 premières années.

Entretien courant :

Dès la fin de l'entretien de reprise, il a pour objectif de conserver un gabarit, une structure et une composition diversifier de la haie.

Type de taille :



Fréquence : Tous les 3 à 10 ans selon le gabarit désiré.